

P 2

## Edito

par Patrick Lévêque

P 3 > 5

## Actualités

15<sup>e</sup> Ovinpiades des jeunes bergers  
PACA // Loto des bergers 2020 //  
Foire de St Martin de Crau //  
Certification environnementale  
des exploitations (HVE)

P 6 > 7

## Regards sur la formation

de berger du Merle

P 8 > 9

## Allaitement des chevreaux en bio (2<sup>e</sup> partie)

P 10 > 11

## PCAE :

Appel à projet

P 12

## Annonces • Agenda





Chers confrères,

En ce début de nouvelle année, je vous adresse mes meilleurs vœux de santé et de réussite pour vous et ceux qui vous sont chers et de prospérité pour l'agriculture et particulièrement l'élevage des Bouches-du-Rhône ! L'année qui vient de s'écouler a marqué un tournant pour l'élevage du département. Malgré un contexte actuel peu favorable, avec notamment les négociations en cours sur la prochaine programmation PAC, la création de la SICA abattoir de Tarascon est venue concrétiser, de façon emblématique, votre capacité de mobilisation collective pour relever les défis de demain. Bravo à tous !



Les défis qui nous attendent sont en effet nombreux dans le domaine de l'élevage (PAC, sanitaire, filière viande, réglementation...) et rendent plus que jamais indispensable la structuration de la filière. Dans cet objectif, l'association BOVIN 13 porte le projet de création d'une organisation de producteurs en élevage bovin. Cette OP devrait voir le jour au cours du premier semestre 2020. Elle aura pour but la planification, la gestion et les négociations de la production pour le compte des exploitants.

Si 2020 sera l'année de la mise en place de la SICA, elle sera également celle au cours de laquelle nous devons faire entendre notre voix au sujet des surfaces éligibles à la PAC et particulièrement sur l'éligibilité des parcours ! La sortie des anglais de l'Union européenne rajoute à nos difficultés à travers une diminution supplémentaire du budget agricole commun qui était déjà annoncé en baisse par la Commission européenne... Néanmoins, le maintien des surfaces pastorales demeure prioritaire et au cœur de nos revendications légitimes. L'importance de l'entretien des collines en Provence ne fait en effet aucun doute, d'autant plus que la dernière décennie est, selon les scientifiques, la décennie la plus chaude jamais enregistrée ! Le risque incendie est accru, il faut donc maintenir et développer les pratiques pastorales !

L'élevage des Bouches-du-Rhône soutient largement la comparaison avec celui des autres régions : deuxième région ovine de France avec les plus gros cheptels dans notre département, des races rustiques connues dans le monde entier comme la chèvre du Rove, un élevage bovin indissociable de son territoire avec notre Course Camarguaise et nos corridas... Mon attachement à vos productions relève maintenant d'une passion commune. Vous pouvez compter sur l'assurance de mon engagement sans failles pour, ensemble, continuer à défendre et développer la filière élevage de notre département !

A vous tous, une nouvelle fois, chers collègues, une formidable année 2020 !

**Patrick LÉVÊQUE**

*Le Président de la Chambre d'agriculture  
des Bouches-du-Rhône*



## Loto des bergers 2020

**Plus de 500 personnes étaient présentes cette année encore à Saint-Martin-de-Crau pour la traditionnelle édition du "Loto des Bergers" !**



**Nous remercions particulièrement l'ensemble des donateurs** qui contribuent chaque année à la réussite de cet événement. **Nous n'oublions pas également les nombreux bénévoles** qui participent à son organisation et à son bon déroulement.

**Grâce à des lots toujours plus attrayants :** jambons, voyage, cave à vin, paniers de

*légumes, trottinette électrique, tablette connectée, drone et sa GoPro, cafetière Nespresso, une sonnaille, paniers garnis, de nombreux bons d'achat... les joueurs sont chaque année au rendez-vous.*

**NOUS VOUS DONNONS D'ORES ET DÉJÀ  
RENDEZ-VOUS L'ANNÉE PROCHAINE !**



## La Foire de St Martin de Crau aura lieu le mercredi 12 février 2020

**A cette occasion un concours sera ouvert à tous les éleveurs de la race Mérinos d'Arles, adhérents de la FDO 13 et/ou de l'OS ROSE.** Des prix seront décernés en fonction des notes de pointage standard, conformation et laine. De plus, des prix spéciaux seront décernés aux éleveurs adhérents à l'OS sur des critères génétiques (valeur laitière, paternité connue).

**5 catégories d'animaux concourent selon les mêmes critères :** les agnelles de 14 à 18 mois, les béliers antennais du même âge puis les brebis et béliers adultes et enfin, cette année est reconduit **le concours des agneaux d'engraissement organisé par les Jeunes Agriculteurs de St Martin de Crau.** Les agneaux sont jugés sur leur conformation, leur état d'engraissement, leur état général et l'homogénéité du lot.



## 15<sup>e</sup> Ovinpiades des jeunes bergers PACA

La finale des 15<sup>ème</sup> Ovinpiades des Jeunes Bergers PACA s'est déroulée le 19 décembre 2019 au Domaine du Merle. **43 participants de 6 établissements de la région se sont rencontrés autour de 7 épreuves du métier de berger et d'éleveur :**



- ▶ TRI ÉLECTRONIQUE
- ▶ NOTE D'ÉTAT CORPOREL ET MANIPULATION DES BREBIS
- ▶ PARAGE D'ONGLONS
- ▶ AUSCULTER UNE BREBIS
- ▶ TRIER DES AGNEAUX
- ▶ CHOISIR SON BÉLIER
- ▶ UN QUIZ DE CULTURE GÉNÉRALE OVINE ET DE RECONNAISSANCE DES RACES



2<sup>e</sup>

AUBIN ALLEGRE



1<sup>er</sup>

GILLES CAZIN



**GILLES CAZIN (Centre de Formation du Merle) et AUBIN ALLEGRE (CFPPA de Carmejane) finissent respectivement 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup>.** Ils iront défendre les couleurs de la région à la finale nationale des Ovinpiades au Salon de l'Agriculture le 22 février 2020.



## La certification environnementale des exploitations (HVE)



*La certification environnementale des exploitations, plus connue sous le nom de Haute Valeur Environnementale, est une démarche qui permet de valoriser les pratiques en faveur de l'environnement sur les exploitations agricoles.*

Cette démarche issue du Grenelle de l'environnement et faisant partie du plan Ecophyto offre aux exploitations une **visibilité nationale grâce à un logo facilement utilisable et à un référencement en ligne.**

Basée sur un engagement volontaire, la certification environnementale **concerne toutes les filières et couvre l'ensemble de l'exploitation.** Sur trois niveaux, seule la certification du dernier niveau par un organisme certificateur agréé permet d'atteindre et de promouvoir la Haute Valeur Environnementale.

► **CE DERNIER NIVEAU REGROUPE QUATRE THÉMATIQUES ENVIRONNEMENTALES :**

- LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ
- LA STRATÉGIE PHYTOSANITAIRE
- LA GESTION DE LA FERTILISATION
- LA GESTION DE L'IRRIGATION

Il est nécessaire de **valider ces quatre thématiques pour prétendre à la Haute Valeur Environnementale.**

Aujourd'hui les plans filières ont intégré la Haute Valeur Environnementale comme un **standard de demain** et demandent à tous les agriculteurs de mettre en place cette démarche dans les prochaines années.

**La Chambre d'agriculture est habilitée par les services de l'État pour réaliser le diagnostic de niveau 1** et établir l'attestation nécessaire pour le passage au niveau supérieur.

*Ainsi, afin d'accompagner les agriculteurs dans leur souhait de certification, la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône propose un accompagnement individuel ou en groupe couvrant l'ensemble des niveaux de la démarche jusqu'à la certification.*

— Contact : Emmanuèle DAVIN-GEIL : 04 42 23 86 52 / e.geil@bouches-du-rhone.chambagri.fr —





## Regards sur la formation de berger du Merle

**Le métier de berger a le vent en poupe.** Pour cette rentrée de septembre, **plus de 50 candidatures**, représentant tout autant de projets de reconversions professionnelles, sont parvenues au centre de formation du Merle de Montpellier SupAgro. Ils sont éducateur, pompier professionnel, directeur de banque, pharmacien, jardinier, salarié agricole...

**Âgés de 19 à 52 ans, ils sont issus de toutes les régions de France et majoritairement du milieu urbain.** Ils sont bardés de diplômes ou ont, pour certains, arrêté l'école assez tôt, mais **les 16 stagiaires** sélectionnés par les éleveurs, les responsables d'organismes professionnels, les prescripteurs et la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur **partagent tous la même envie et la même passion pour les brebis.**

**Le métier se féminise de plus en plus :** 40% des stagiaires sont aujourd'hui des femmes. Bref, on est loin de certains clichés qui ont la vie dure dans les campagnes... Ils ont connu l'école du Merle par la bouche

à oreille, par le Salon des Agricultures de Provence, ou par les multiples reportages et articles de presse qui font la promotion du métier de berger, de la reconversion professionnelle et du lâcher prise, que les médias diffusent régulièrement, jusqu'à l'échelle européenne.

***Ils vont suivre sur un an le cycle de production de la brebis, débutant ainsi la 89<sup>ème</sup> année de formation à l'école du Merle, ouverte en 1930.***

**L'entrée en formation coïncide avec le retour des brebis des alpages.** Après 15 jours de découverte, les stagiaires participent pendant 6 semaines à l'agnelage d'automne sur des élevages de la région. Un moment crucial de la formation qui demande persévérance, motivation et esprit d'initiative.

**Suivent les modules alimentation, pastoralisme, conduite de chien de troupeau et prédation,** avant de partir en colline ou dans les coussouls de Crau pour garder les troupeaux en autonomie pendant 6 semaines.





**Enfin, la reproduction et l'apprentissage à l'estive** seront à l'ordre du jour pour les préparer au mieux à cette première expérience en montagne. **Une préparation physique, technique et psychologique.** Apprendre à bâter un âne, être capable d'avaler quotidiennement un dénivelé important, s'équiper correctement, anticiper la gestion de la solitude et d'une éventuelle prédation sur le troupeau.

Et c'est le grand départ, moment tant attendu depuis l'entrée en formation, moment de trac également, comme avant une entrée en scène ! **Puis, au retour d'alpage, ils viendront**

**valider les dernières compétences professionnelles du diplôme** pour repartir avec leur Brevet Professionnel Agricole "**Travaux de la Production Animale**" spécialité "**Élevage de Ruminants**" en poche.



**Pour la plupart, la Région SUD finance leur formation et pour certains, participe à leur rémunération.** Les demandeurs d'emploi disposent de leur allocation, les salariés sollicitant un congé de formation (CPF de Transition Professionnelle), pour tout ou partie de leur salaire.

**Aujourd'hui, la formation peut également être dispensée à la carte ;** toute personne peut venir suivre le module qui l'intéresse. Venez-vous initier à la conduite du chien de troupeau, à la valorisation de la laine, au bâtage ou à la préparation à l'estive...

**En parallèle, le centre de formation du Merle informe et accompagne toute personne intéressée par une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) :** vous avez des compétences, ces compétences correspondent à un diplôme, alors faites les valider !

————— **Frédéric Laurent, Centre de Formation du Merle, Montpellier SupAgro** —————





## ALLAITEMENT DES CHEVREUX EN BIO

### LES MODALITES D'ALLAITEMENT DU CHEVREAU (2/2)

#### 1 LE LAIT MATERNEL

**L'utilisation du lait maternel est évidemment la solution la plus simple.** La croissance des chevreaux sous la mère est généralement bonne mais la quantité de lait consommée est difficilement maîtrisable et le sevrage plus délicat. **Laisser le chevreau téter sa mère jusqu'au sevrage génère des risques sanitaires** et, par ailleurs, la tétée est un facteur de fragilisation de la tétine, d'autant plus que le chevreau grandit et gagne en force. Enfin, les chevreaux voleurs sont source de contamination accrue en allant d'une chèvre à l'autre (*staphylocoques, echtyma, etc.*).

**Les chevreaux séparés des mères peuvent être alimentés par du lait de traite**, ce qui limite le risque sanitaire, à condition qu'il soit thermisé. Il peut être distribué avec une "manon", des seaux multi-biberons, des gouttières ou au biberon. Toutefois, **l'utilisation du lait maternel induit un fort manque à gagner du fait de la valorisation en bio ou en vente directe.** Le lait livré se valorise autour de 900 € les 1 000 litres et le lait transformé autour de 2 200 € les 1000 litres. A raison de plus de 80 litres pour mener l'animal au sevrage, le manque à gagner approche les 80 € pour les livreurs et dépasse les 170 € pour les fromagers.

**Le lait de chèvre peut également bénéficier d'un traitement complémentaire par le biais d'une acidification.** Cette technique, testée avec le PEP caprin à la ferme expérimentale du Pradel (Ardèche) et au lycée St Genest Malifaut (Loire), apporte plusieurs avantages (*cf. encadré ci-dessous*)



#### FOCUS SUR L'ACIDIFICATION :

**L'acidification du lait a plusieurs avantages :** développement de bactéries lactiques favorables à l'ensemencement du système digestif, bonne croissance des animaux, amélioration de la sécurité sanitaire.

**L'acidification nécessite un grand contenant avec un couvercle** (cuve de fermentation), la distribution se faisant ensuite avec des multi-biberons. **La présence d'un robinet sur la cuve de fermentation facilite le prélèvement du lait acidifié à distribuer.**

*On ensemence 1 litre de lait avec un yaourt que l'on garde à 20°C pendant 24 heures. Il est ensuite versé dans la cuve de fermentation où l'on rajoute du lait. Au bout de 24 heures de fermentation à 20°C, le lait acidifié est prêt à être distribué. On conserve un fond de cuve d'un litre et on rajoute de nouveau du lait et ainsi de suite.*

#### 2 LE LAIT DÉSHYDRATÉ

**Lorsque cela est possible, l'allaitement artificiel doit donc se faire en utilisant une poudre de lait bio.** On peut trouver du lait de vache bio qui a été déshydraté. Valable pour la consommation humaine, il l'est également pour les chevreaux. Il faut envisager au moins 17 kg de poudre par animal et jusqu'à 20 kg en fonction des besoins d'élevage, en particulier pour les chevrettes d'élevage. **Son utilisation pour faire du chevreau dédié à la boucherie est donc économiquement discutable.** Des aliments lactés bios pour caprins sont récemment apparus sur le marché et sont

acceptés à ce jour par les organismes certificateurs. Ils sont composés de lait de vache et de lactosérum déshydratés, de graisses végétales bio et d'une supplémentation minérale. La quantité nécessaire et le coût sont équivalents au lait déshydraté bio. Ces deux produits sont relativement onéreux puisque 2 à 3 fois plus chers que la poudre de lait conventionnelle, pour un coût moyen autour de 90 € / chevreau.

**La distribution peut se faire avec un appareil d'allaitement automatique ("louve"), une "manon", des seaux multibiberons, des gouttières ou au biberon.** Les systèmes automatiques sont plus onéreux. Mais, bien que demandant un lavage quotidien, ils apportent un gain de temps non négligeable sur les grands troupeaux. Pour tous les laits déshydratés (bio et conventionnel), [il faut respecter les préconisations de concentration et de quantité mentionnées.](#)

### 3 LE LAIT DE VACHE BIO

**Pour les élevages mixtes ou voisins d'un élevage en bovins laitiers bios, il peut être envisagé d'utiliser le lait de vache pour alimenter les chevreaux.** Si le lait provient d'une autre exploitation, afin de limiter les approvisionnements et de garantir une bonne conservation, il est préférable d'employer une méthode d'acidification du lait à distribuer.

Les premières observations d'essais par des éleveurs sur le terrain montrent que l'on obtient **d'assez bons résultats de croissance avec du lait de vache bio acidifié** selon la méthode évoquée dans focus précédent. [Attention toutefois au risque sanitaire si le lait provient d'une exploitation extérieure.](#) En particulier, il faut privilégier du lait issu d'une exploitation indemne de paratuberculose. **La technique, bien que chronophage si**



**le lait vient de l'extérieur, permet d'alimenter à moindre coût les chevrettes et chevreaux.**

En effet, à 500 € la tonne de lait bio, le coût d'alimentation jusqu'au sevrage est ramené à un minimum de 40 €, le coût matériel étant infime.

### 4 RÉCAPITULATIF

	Travail	Coût	Sanitaire
Lait maternel tété	++	-	--
Lait maternel de traite	+	-	--
Lait maternel de traite thermisé	-	-	+
Lait déshydraté / aliment lacté AB	-	-	++
Lait déshydraté / aliment lacté AB louve	+	--	++
Lait de vache AB acidifié de l'exploitation	-	++	+
Lait de vache AB acidifié extérieur	--	+	-

[Attention toutefois à l'évaluation du coût des différentes méthodes, calculées en fin d'année 2018, mais susceptible d'évoluer.](#)

L'alimentation lactée d'un jeune caprin en dehors de l'option maternelle, est une démarche qui sera contraignante financièrement ou temporellement, quelle que soit l'option que vous retiendrez. Il faut sélectionner les animaux qui en bénéficieront en fonction de leur aptitudes afin de valoriser au mieux ce coût, qu'il s'agisse d'engraissement pour la boucherie ou de futurs reproducteurs.



## PCAE : appel à projet

L'appel à projet PCAE est ouvert depuis le 12 décembre dernier. **La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 10 mars pour les 3 dispositifs** (végétal, animal et performance énergétique).



Le Plan de Compétitivité des Exploitations Agricole (PCAE) permet de **vous aider financièrement à investir sur vos exploitations** pour vos bâtiments d'élevage, leurs annexes, les aménagements intérieurs, pour les investissements améliorant la performance énergétique des bâtiments ou les matériels permettant la réduction des intrants (*engrais, produits phytosanitaires, eau*). **Le choix des dossiers retenus se fait par une commission régionale**, sur la base de l'argumentaire présent dans les dossiers. **La Chambre d'agriculture peut vous accompagner dans ces démarches fastidieuses** afin d'optimiser votre dossier pour que vous ayez le maximum de chance d'être retenu par cette commission de financeurs.

*Vous trouverez ci-contre une présentation succincte des mesures de cet appel à projets concernant la modernisation des exploitations d'élevage :*

### PCAE MESURE 4.1.1 :

#### **MODERNISATION DES EXPLOITATIONS D'ÉLEVAGE**

##### DÉPENSE ÉLIGIBLE :

###### ▶ **BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE :**

Les dépenses de rénovation, de modernisation, d'extension ou de construction neuve de bâtiments d'élevage destinés au logement des animaux (*bovins, ovins, caprins, porcins, équins, de volailles, de lapins*), au stockage de fourrages, et les silos de stockage des concentrés. Un bâtiment d'élevage sera éligible à la bonification bois si 30% de la surface des murs (*bardage*), la totalité de la charpente et les menuiseries sont en bois.

###### ▶ **ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL D'ÉLEVAGE :**

Les équipements visant à l'amélioration des conditions de manipulation des animaux et de la qualité (*équipements de contention, de tri, de pesée, etc.*) ; les aménagements et équipements fixes intérieurs (*logettes, cornadis, abreuvoirs, etc.*) ; équipements et matériels de distribution de l'alimentation ou d'automatisation de cette distribution (*ex : tapis d'affouragement, mangeoires, impluvium, barrières, etc.*)

▶ **LOCAUX ET MAÎTRISE DU SANITAIRE :**

Locaux sanitaires et leurs équipements : nurserie, aire d'isolement, local de quarantaine, de contention, les équipements visant à une amélioration des conditions sanitaires (*hors champ réglementaire*) d'élevage et de surveillance : filets brise-vent, aération, ventilation, télésurveillance.

▶ **LOCAUX ET MATÉRIELS DE TRAITE :**

Les travaux, aménagements, équipements liés au poste "salle de traite" : locaux de traite et de stockage du lait et leurs équipements, à l'exclusion des tanks à lait.

▶ **FABRICATION D'ALIMENTS À LA FERME :**

Matériels et équipements fixes de fabrication d'aliments à la ferme.

▶ **ATELIER DE TRANSFORMATION :**

Les dépenses de rénovation, modernisation, extension et construction neuve de bâtiments dédiés aux ateliers de transformation et commercialisation à la ferme ; les matériels et équipements relatifs aux ateliers de transformation à la ferme.

**MONTANT DE SUBVENTION POSSIBLE :**

Financement de 15 à 42% plafonné à 100 000 € d'investissement pour les exploitations individuelles et les sociétés sauf GAEC (200 000 € pour les GAEC).



## Annonces

- Stagiaire en formation de berger disponible pour travailler en élevage ovin les weekends.  
☎ Gilles Cazin | 06 78 89 43 51
- Cherche un emplacement pour un rucher en Crau humide. Pour 80 ruches (ou lots) de novembre à mars. La compensation peut-être en miel ou en numéraire.  
☎ Emmanuel et Marie-Hélène Bonnet | 06 70 34 25 55 ou 06 52 61 08 77
- Bergère cherche poste de remplacement court ou moyen terme en élevage ovin ou caprin (agnelage, garde, traite, transformation fromagère...)  
☎ Célia | 06 88 72 11 12
- Prend en pension pour l'hiver 200 brebis.  
☎ 06 48 08 17 26 | 06 10 67 25 77
- Cherche terrain avec ou sans bâtiment en fermage zone Arles-Salon.  
☎ 06 67 26 53 78
- Berger cherche poste de remplacement d'un mois dans le 13 en tout type d'élevage.  
☎ Gaby Marty | 06 23 55 30 62
- Cherche place de berger, possède chien et véhicule.  
☎ Fred Nerati | 06 85 47 87 07



## Annonces

JANVIER

- Apicultrice cherche emplacement pour mettre des ruches autour de Mas Thibert, St-Martin-de-Crau et Moulès, loin des habitations avec accès pick-up et remorque. Location en échange de miel.  
☎ Mélodie Perrin | 06 65 61 68 79
- A vendre : 2 remorques autochargeuses OMAS 104 bottes, 1 faneuse 5m, 1 monteballe 9m, 1 épandeur d'engrais Vicon 600L, 1 épandeur de fumier 8T 4 roues, 1 remorque 4 roues 6m 200 bottes, 1 déchaumeur à disques 2m80, foin secondaire de sorgho pour taureaux.  
☎ 06 59 27 70 26
- Suite cessation vend filets, postes et abreuvoir  
☎ Tanguy (Eyguières) | 06 85 88 21 38

## Agenda

- **12 FÉVRIER 2020**  
**38<sup>E</sup> FOIRE AGRICOLE À ST MARTIN DE CRAU**  
(Voir page 3)

✉ **Pour déposer vos annonces, contactez le 04 42 23 86 46**

Chambre d'agriculture	Maison des Agriculteurs 22, av. Henri Pontier 13626 Aix-en-Provence	☎ 04 42 23 06 11 ☎ 04 42 63 16 98	accueil@bouches-du-rhone.chambagri.fr www.paca.chambres-agriculture.fr
Bovin 13	//	☎ 04 42 23 86 35 ☎ 04 26 03 12 83	s.attias@bouches-du-rhone.chambagri.fr www.bovin13.com
GDS 13	//	☎ 04 42 96 95 72 ☎ 04 26 03 12 83	gdsbdr@yahoo.fr
Syndicat Caprin	//	☎ 04 42 23 86 45 ☎ 04 26 03 12 83	a.seigner@bouches-du-rhone.chambagri.fr
FDO	Avenue de Céret 13310 St-Martin-de-Crau	☎ 06 71 76 31 92	fdo13@yahoo.fr

Pour recevoir la lettre, vous devez adhérer à l'une des quatre structures (FDO 13, Bovin 13, GDS 13 ou le Syndicat Caprin) ou souscrire à un abonnement pour les personnes hors département ou non professionnelles. Pour tous renseignements : 04 42 23 86 46.